

Plan Local d'Urbanisme

Zonage d'assainissement



APPROBATION par délibération du Conseil Municipal le 28 mars 2013

Le Maire, Dominique LE VOUËDEC

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text "MAYOR OF GÂVRES" and "MORBIHAN" around a central emblem.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| 1 - OBJECTIF DE CETTE ETUDE | 4 |
| 2 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 6 |
| 2.1 - Equipements d'assainissement communal | 6 |
| 2.2 - Le système d'assainissement des eaux usées | 6 |
| 2.3 - La station d'épuration | 8 |
| 2.3.1 - Charges reçues en entrée de station | 8 |
| 2.3.2 - Bilan de fonctionnement de la station d'épuration..... | 9 |
| 3 PERSPECTIVES D'EVOLUTION A L'HORIZON 10- 15 ANS..... | 10 |

1 - OBJECTIF DE CETTE ETUDE

Le présent rapport constitue le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Gâvres.

L'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 impose aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Le zonage d'assainissement définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone. Il est soumis à enquête publique.

Pour Gâvres, le territoire communal est entièrement desservi par le réseau collectif d'eaux usées et il n'y donc **pas de zone d'assainissement non collectif**.

2 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1 – Equipements d'assainissement communal

Les équipements d'assainissement de Gâvres se composent :

- d'un réseau de collecte séparatif (8,6 km de réseau gravitaire)
- de 3 postes de relevage (Porh Puns, parc des Sports et Polygone),
- d'une station de traitement par lagunage mise en service en novembre 1983, se trouvant sur un terrain appartenant à la Marine Nationale et faisant l'objet d'une convention d'occupation. Cette installation a été conçue pour traiter une charge journalière de pollution de 3320 équivalents-habitants (sur la base de 60 g DBO₅/EH/j), soit 199 kgDBO₅/j.

L'exploitation du réseau est assurée depuis le 1^{er} janvier 2012, par Lorient Agglomération dans le cadre d'un transfert de compétence.

2.2 - Le système d'assainissement des eaux usées

La filière de traitement des eaux usées est une filière de traitement biologique (lagunage). Elle se compose des ouvrages de traitement suivants :

- en entrée de station : un canal équipé d'une sonde de mesure et d'un préleveur automatique
- un premier bassin d'un volume de 16000 m³
- un second bassin de 17200 m³,
- en sortie de station : un canal équipé d'un préleveur automatique,
- rejet : il s'effectue dans la petite mer de Gâvres par l'intermédiaire d'une zone humide au moyen d'un siphon.

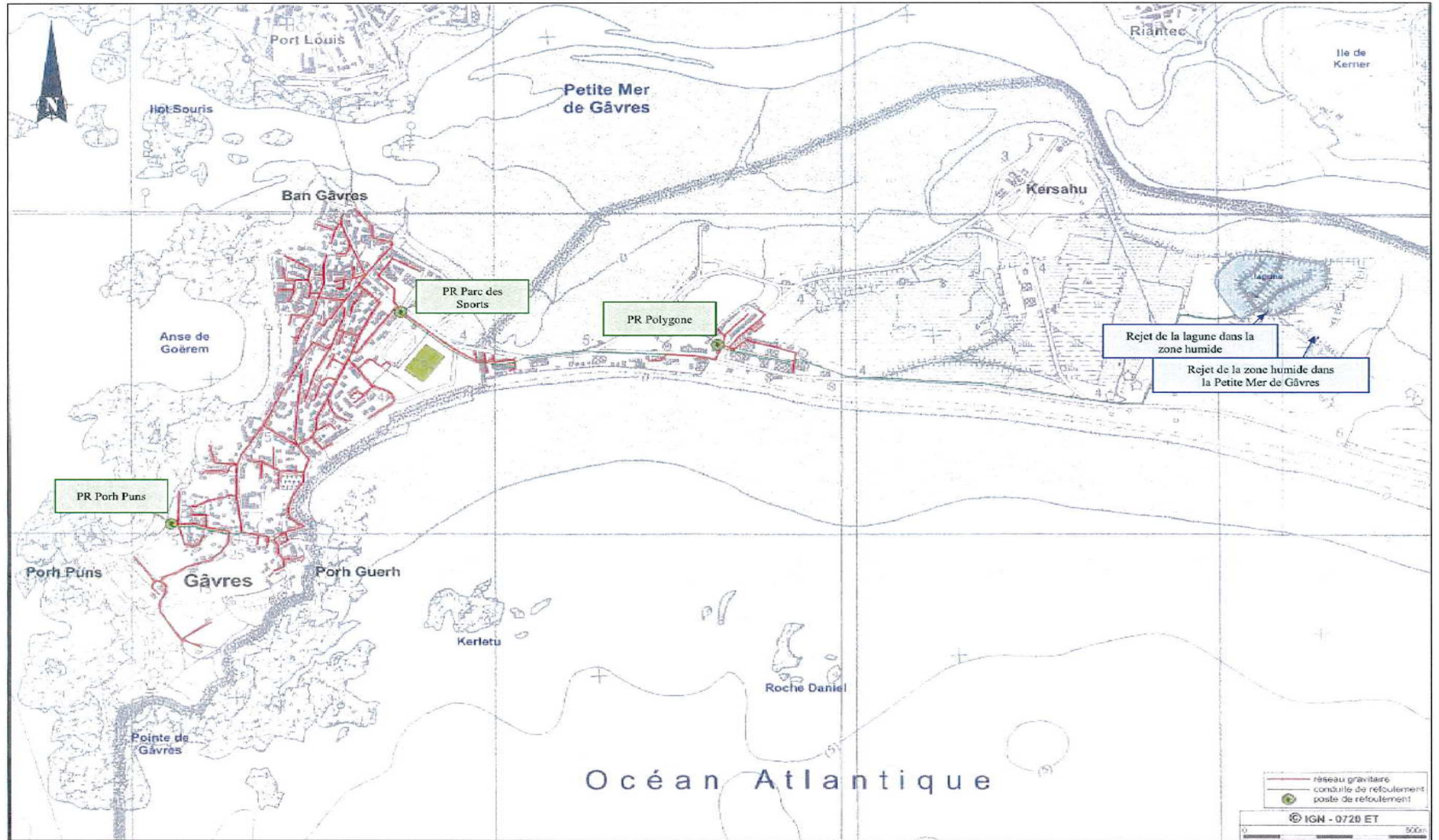


Figure 7 : Réseau de collecte des eaux usées de la commune de Gâvres

2.3- La station d'épuration

La station d'épuration permet d'assurer dans les conditions actuelles de fonctionnement de bons niveaux de rejet sur la DBO₅ (valeur moyenne mensuelle inférieure à la norme et rendement épuratoire supérieur à 90% sur les années 2007, 2008 et 2009).

Des dépassements des niveaux de rejet sur la DCO sont observés en période pluvieuse (3 en 2008: Janvier, Juin et Septembre et 1 en 2009: Juin). Cependant les rendements épuratoires moyens annuels pour la DCO sont supérieurs à 75%, pour les années 2007, 2008 et 2009 (rendements conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007).

En ce qui concerne les MES, les dépassements ont lieu en période estivale (Juillet, Août et Septembre) avec des rendements épuratoires moyens annuels de l'ordre de 93% pour l'année 2007, de 50% pour 2008 et de 63% pour 2009.

Cette station située en bordure de la Petite mer de Gâvres, est protégée par de nombreux ouvrages en pierre en lien avec le marais de kersahu. L'action des vagues, de l'infiltration des eaux pluviales et l'action des racines, ont provoqué à certains endroits, le déchaussement des pierres. Le plan de gestion du conservatoire du Littoral portant sur ce site a réalisé un diagnostic de ces ouvrages. Un chantier d'insertion initié par le Syndicat du Grand site dunaire Gavres-Quiberon a pour objectif de conforter ces ouvrages.

2.3.1 - Charges reçues en entrée de station

Charges organiques

Sur les années 2007, 2008 et 2009, la charge polluante moyenne, (sur la base de la DBO₅, paramètre définissant l'équivalent-habitant), collectée par le réseau d'assainissement, et calculée sur la base de 1,2 bilans annuels, s'est élevée entre 555 et 995 EH en moyenne à l'année, soit un taux de charge moyen de la station d'épuration oscillant entre 16 à 30% en moyenne à l'année.

En période de pointe estivale, correspondant aux mois de Juillet et d'Août, le flux polluant collecté atteint en pointe de 1 850 à 2 780 EH selon les années, soit un taux de charge en pointe de la station d'épuration variant de 55 à 84 % en pointe.

Les taux de charge les plus faibles sont atteints en période hivernale, sur les bilans réalisés de janvier à février, avec des flux polluants minimum collectés de l'ordre de 100 à 550 EH, soit un taux de charge de la station d'épuration de l'ordre de 3 à 17%.

Charges hydrauliques

Le taux de charge hydraulique de la station d'épuration s'élève ainsi sur ces années:

- de 46 % à 52 % de charge en moyenne, de 2007 à 2008,
- au maximum, de 180 % à 72 % de charge, de 2007 à 2008.

Remarque : Le débit maximum toléré est de 1 050 m³/j, et le débit nominal est de 500 m³/j.

La capacité hydraulique de la lagune (500 m³/j) a régulièrement été dépassée par temps de pluie. Il n'est toutefois pas possible d'affirmer que ces dépassements ponctuels de capacité mettent en péril le respect de la norme de rejet. Les performances épuratoires d'une lagune dépendent en grande partie du temps de séjour des effluents dans les bassins.

2.3.2 - Bilan de fonctionnement de la station d'épuration

Sur les bilans d'autocontrôle réalisés de 2007 à 2009, la lagune de la commune de Gâvres assure un traitement de la pollution carbonée, azotée et microbiologique. Les normes de rejet sont en effet respectées.

La station assure actuellement un traitement de la pollution azotée très satisfaisante, avec un niveau de rejet moyen annuel en NTK de 13 mg/1 (15,6 mg/L en 2007, 13,3 mg/L en 2008, 11,6 mg/L en 2009).

Le phosphore n'est que partiellement traité, à hauteur de 40 à 70%, ce qui est déjà un bon rendement pour une lagune.

3 PERSPECTIVES D'EVOLUTION A L'HORIZON 10- 15 ANS

Evolution démographique

Actuellement sur la commune, environ 60% des logements sont des résidences secondaires pour 800 habitants sédentaires.

| Evolution démographique | | | | | | | |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Année | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2004 | 2007 |
| population | 1166 | 1076 | 939 | 848 | 893 | 834 | 810 |

Source Insee

Remarque: Il est important de souligner et de prendre en compte le fait que l'INSEE a compté un habitant par résidence secondaire.

Aussi, il est prévu que d'ici 10 ans, il y ait au maximum 70 nouveaux logements, soit l'équivalent d'au maximum 250 habitants.

La répartition des logements était la suivante en 1999 :

- 424 Résidences principales (500/o),
- 412 Résidences secondaires (48%),
- 14 Logements vacants (2%).

La commune constate une baisse des volumes d'eau potable consommée depuis 2003.

Concernant les variations de population estivale, sur la commune sont implantés deux campings dont le maximum de fréquentation est estimé à 60% (sur une semaine en été), mais en moyenne l'occupation est aux alentours de 20 à 30%. Chaque camping a une capacité d'accueil de 200 emplacements. Implantée aussi sur la commune, la colonie de vacances de l'ASA, d'une capacité d'accueil de 70 enfants et 20 adultes.

Présent aussi, une aire de stationnement pour les campings cars où des rejets de déchets sont effectués de façon anarchique.

La lagune de Kersahu dispose ainsi d'une capacité de traitement suffisante pour assurer le traitement des eaux usées pour les 10-15 prochaines années, du point de vue de la charge organique.

La station d'épuration de Gâvres est globalement de capacité suffisante pour assurer le traitement de la pollution générée sur la commune de Gâvres pour les 15 prochaines années, du point de vue hydraulique, à la condition que des mesures de réduction des eaux parasites soient engagées et que la situation ne s'aggrave pas.

La recherche et la réduction des eaux parasites de drainage de nappe doivent donc constituer une priorité pour la Collectivité, si la commune souhaite utiliser au mieux les capacités de sa lagune. A ce titre, la commune a engagé en 2013 des travaux de modernisation des réseaux d'eaux usées du centre-bourg dans le cadre de la requalification de la voirie.

Bibliographie :

- Rapport annuel du délégataire - SAUR - exercice 2008
- rapport annuel du maire sur le service public de l'assainissement exercice 2010
- Dossier de déclaration - régularisation du rejet de lagunage - IRH Ingénieur conseil - 09/2010